



European Migration Network  
National Contact Point Luxembourg (LU EMN NCP)

# PROFILS INDIVIDUELS ET TRAJECTOIRES MIGRATOIRES DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS

## 1. Introduction

Cette note de synthèse présente les résultats les plus importants de l'étude réalisée par le Point de Contact au Luxembourg du *European Migration Network* sur les « Profils individuels et trajectoires migratoires des travailleurs frontaliers ressortissants de pays tiers ».

Etant donné l'importance des frontaliers au marché de travail luxembourgeois, les frontaliers au Luxembourg sont sujets de plusieurs études. La Grande Région, qui se compose du Luxembourg, de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat en Allemagne, de la Lorraine en France et de la Wallonie en Belgique, forme le plus grand espace politique frontalier en Europe et compte presque

25% du nombre total des travailleurs frontaliers (TF) dans l'Union européenne. En 2010, les TF représentent 44% de l'ensemble de la main-d'œuvre domestique du Luxembourg, avec un nombre dépassant les 150.000 individus. Cependant, il n'existe guère d'informations sur les travailleurs frontaliers ressortissants de pays tiers (TF-RPT) au Luxembourg. Cette étude réalisée par le Point de Contact National du Réseau Européen des Migrations au Luxembourg (LU EMN NCP) a pour objectif d'analyser la situation des TF-RPT au Luxembourg afin de contribuer à une meilleure compréhension de la mobilité intra-communautaire dans les zones communément nommées frontalières.

Dans le contexte de l'étude, un travailleur frontalier ressortissant d'un pays tiers (TF-RPT) se réfère à tout individu résidant dans l'un des pays voisins du Luxembourg, donc dans la Belgique, la France et l'Allemagne, qui croise régulièrement la frontière (au moins une fois par semaine) dans le but d'exercer une activité rémunérée au Luxembourg et qui n'est pas citoyen de l'Union européenne au sens de l'article 20(1) du TFUE et qui ne bénéficie pas du droit à la libre circulation tel que défini par l'article 2(5) du Code Frontières Schengen.

## 2. Méthodologie

En utilisant une approche quantitative et qualitative, l'étude vise à éclairer les caractéristiques principales des profils des TF-RPT. À partir des données fournies par l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS) et grâce aux 110 réponses recueillies par un questionnaire quantitatif (qui a été envoyé à une population totale de 1094 TF-RPT correspondant aux critères de la définition de cette catégorie), réalisé par le

LU EMN NCP, ce dernier a pu procéder à une analyse quantitative. Le questionnaire, en trois langues (EN, FR, DE), couvre cinq domaines : l'occupation (le travail), la mobilité (le transport), la migration (le trajectoire), l'intégration (les liens avec les pays d'origine, de résidence et le Luxembourg) et les données socio-démographiques. Six entretiens qualitatifs ont été accomplis et de la recherche documentaire a été faite.

## 3. La situation démographique

Depuis les années 1990, les espaces transnationaux en Europe se développent de plus en plus. Au Luxembourg, la Grande Région apporte un réservoir de travailleurs qui équilibre les pénuries de main-d'œuvre et diminue le vieillissement de la population active. Comme les citoyens luxembourgeois représentent seulement 29% du marché de travail en 2010, la politique d'immigration assure de compenser ces problématiques.

Par rapport au nombre élevé des TF en général au Luxembourg, les TF-RPT sont peu nombreux. Ils ne représentent que 9% de tous les travailleurs ressortissants de pays tiers et 0.7% des TF. En moyenne, les TF-RPT constituent la main-d'œuvre la plus jeune sur le marché de travail national. L'âge moyen de toute la population active est de 39.7 ans, pour les TF en général de 39.4 ans et pour les TF-RPT de 38.5 ans.

## 4. Le cadre légal

En termes légaux, les TF-RPT ont différentes possibilités pour accéder au marché de travail luxembourgeois. Si le TF-RPT est marié ou lié par un partenariat à un citoyen d'un Etat membre (en tant que membre de famille) qui exerce son droit à la libre circulation, qui est donc frontalier lui-même, le ressortissant de pays tiers (RPT) est dispensé de la demande pour un permis de travail au Luxembourg, sous condition de prouver l'exemption. La justification de cette démarche se situe au niveau du droit à la libre circulation pour

les citoyens de l'Union européenne et au respect de la vie de famille. Dans le cas où le RPT n'est pas marié ou lié par un partenariat à un citoyen européen qui exerce son droit de libre circulation, le TF-RPT doit lancer une demande pour un permis de travail au Luxembourg. Si le RPT possède un statut de résident de longue durée dans un autre Etat membre et désire travailler au Luxembourg, il doit également faire une demande pour un permis de travail au Luxembourg.

## 5. Les travailleurs frontaliers ressortissants de pays tiers au Luxembourg

En 2011, les cinq pays dont le taux des résidents RPT au Luxembourg est le plus élevé sont le Monténégro (la plus grande

population avec 3814 individus), le Cap Vert, la Chine, les Etats-Unis et le Brésil.

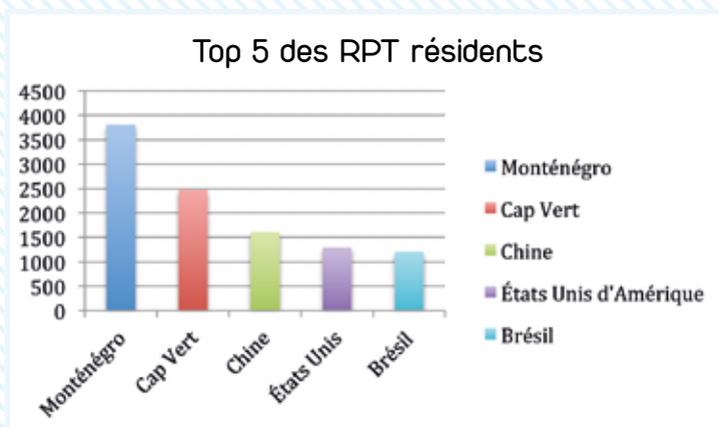


Fig.1 – Cinq pays dont le taux des résidents RPT au Luxembourg est le plus élevé, 2012 LU EMN NCP

Les cinq pays dont le taux des TF-RPT est le plus élevé sont le Maroc, l'Algérie, la Turquie, la Russie et les États-Unis.

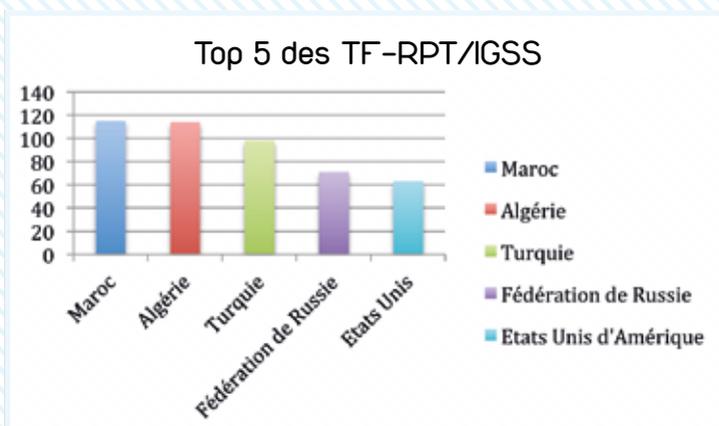


Fig. 2 – Cinq pays dont le taux des TF-RPT au Luxembourg est le plus élevé, 2012 LU EMN NCP

A l'exception des États-Unis, les nationalités diffèrent dans les deux groupes. Toutefois, la répartition des TF-RPT semble logique entre les pays de résidence et les

nationalités, p.ex. si on tient compte des relations historiques entre la France et le Maghreb.

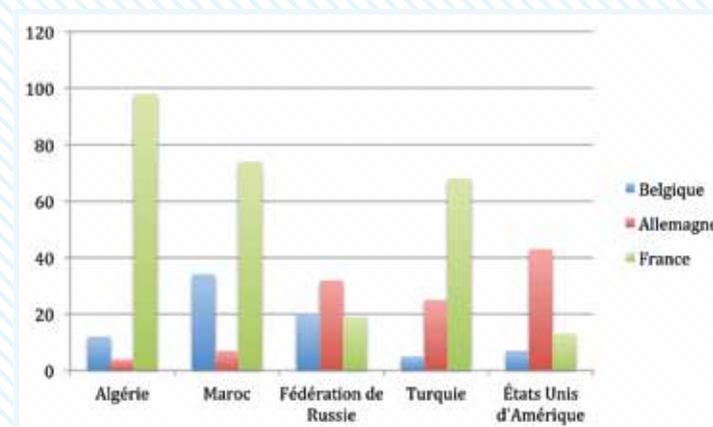


Fig. 3 – Répartition des cinq pays dont le taux des TF-RPT au Luxembourg est le plus élevé selon les pays de résidence, 2012 LU EMN NCP

La plupart des citoyens de l'Algérie et du Maroc résident en France : les deux nationalités font partie des plus grandes communautés d'immigrants en France. Les citoyens de la Russie et des États-Unis résident surtout en Allemagne. En revanche, il est plus surprenant que la plupart des citoyens de la Turquie résident en France.

La plupart des TF-RPT sont des travailleurs salariés sous contrat à durée indéterminée (CDI) (87,6%). 11,7% ont un contrat à durée déterminée, seulement 0,4% ont des contrats de stage ou d'apprentissage et 0,7% reçoivent des prestations de chômage.

#### 5.1. Les résultats du questionnaire

Les résultats du questionnaire quantitatif montrent que les répondants ont à peu près la même distribution entre les pays de résidence que les TF en général.

43% des TF-RPT résident en France, 30% en Belgique et 27% en Allemagne. Quant

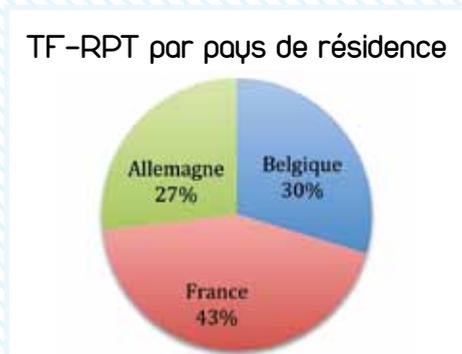


Fig. 4 – TF-RPT selon les pays de résidence, 2012 LU EMN NCP

aux TF en général, la moitié réside en France et un tiers en Belgique respectivement en Allemagne.

Les TF-RPT ont plutôt tendance à être hautement qualifiés, 51,8% des répondants possèdent un diplôme universitaire ou un autre type de certificat d'études supérieures semblable. 80% travaillent à plein temps (40 heures par semaine) et la majorité (63,6%) ont leur travail actuel depuis

moins de cinq ans. 56.4% des TF-RPT travaillent au Grand-Duché depuis moins de cinq ans et 21.8% entre cinq et dix ans. 35.5% des répondants travaillent dans une grande entreprise (avec plus de 250 employés) qui agit sur les marchés internationaux. En effet, 60% travaillent pour une entreprise menant des activités internationales. La plupart des TF-RPT sont occupés dans le canton Luxembourg (49.1%) et dans le canton Esch-sur-Alzette (16.4%).

82.7% des répondants ont travaillé dans un autre pays, dont 54.5% dans un autre pays communautaire, avant de commencer leur poste actuel au Luxembourg. Leur motivations de travailler au Luxembourg sont (en ordre décroissant) : le salaire, les possibilités de développement de carrière, les opportunités de travail au Luxembourg, le contexte de travail international et le réseau professionnel. La grande majorité des répondants (90%) estiment qu'un bon salaire est un critère important. D'autres critères importants sont les conditions de travail (89.1%), un travail qui correspond aux capacités personnelles (86.4%) et un travail intéressant (85.5%). Les répondants expriment une satisfaction générale à l'égard de leur travail actuel, 94.5% ayant évalué positivement leur degré de satisfaction au travail. 61.8% des TF-RPT ont pris connaissance des possibilités d'emploi à travers leur réseau personnel, 20% à travers les médias et seulement 7.3% à travers des publications officielles.

En ce qui concerne la mobilité, 69.1% des répondants utilisent leur véhicule privé pour le trajet entre leur domicile et leur lieu de travail. Par contre, beaucoup moins de répondants profitent du transport public, seulement 12.7% prennent le train et 5.5% le bus. Une des raisons principales citées par les répondants est la préférence de sauvegarder du temps de déplacement. En

comparaison avec les TF en général, les résultats sont similaires : en 2010, 86% des TF prennent leur véhicule privé et seulement 14% le transport public, même s'il y a eu une augmentation de l'utilisation du transport public entre 2007 et 2010. En plus, 62.7% habitent à environ 50 km de leur lieu de travail et prennent entre 30 et 90 minutes pour chaque trajet. L'usage du transport public dépend du lieu de résidence ; si le TF habite dans une région avec un bon réseau de transport public il est plus susceptible d'en profiter.

Au niveau de l'intégration, des trajectoires migratoires et des aspects discriminatoires on peut constater que les expériences diffèrent selon les individus et leurs histoires migratoires. Cependant, 90% des répondants se sentent intégrés dans leur pays de résidence et 54.5% au Luxembourg. Le désir existe quand même pour une intégration ultérieure au niveau du pays de résidence (69.7%) et du Luxembourg (78.2%). Les TF-RPT résidant en Allemagne semblent avoir le plus de difficultés pour s'intégrer au Luxembourg. 53.3% des répondants résidant en Allemagne ne se sentent pas intégrés au Luxembourg, en Belgique ce sont seulement 32.1% et en France 34.9%.

Les raisons familiales sont les plus répandues pour l'immigration des TF-RPT (41.8%), suivi par les études (23.6%) et les raisons professionnelles (21.8%). 77% ont migré seul ; 54.5% des répondants résident dans l'Union européenne depuis entre 5 et 15 ans et 79.8% ont indiqué d'avoir passé trois étapes dans leur parcours migratoire, ce qui montre le degré de mobilité. 92.7% des répondants restent en contact régulier avec leur pays d'origine, dont 91.2% particulièrement à travers la communication avec la famille et les amis et dont 68.2% retournent au moins une fois par année.

Les TF-RPT considèrent les défis administratifs comme les plus grands obstacles dans leur trajectoire migratoire. 50% des répondants sont d'avis que les exigences administratives constituent de majeurs problèmes.

## 5.2. Les résultats des entretiens

Les entretiens qualitatifs montrent que même s'il existe quelques traits communs entre les différents cas (comme le fait d'être hautement qualifié), les situations varient selon les individus. En parlant des difficultés qu'ils ont rencontrées, toutes les personnes interviewées mentionnent des barrières administratives. Cependant, ceux-ci ne sont pas les mêmes pour chacun et varient de problèmes de reconnaissances de diplômes aux difficultés d'obtenir un permis de résidence ou de travail. Il semble être plus facile de venir au Luxembourg en tant qu'étudiant. Pourtant, à partir du moment où la personne décide de

rester et de changer de statut, des problèmes peuvent surgir.

Parmi les raisons pour lesquelles les personnes interviewées ont choisi de travailler au Luxembourg, on retrouve les possibilités d'emploi, la saveur internationale et les salaires élevés ainsi que de meilleures prestations sociales et moins d'impôts. Les avantages financiers comparatifs et les prix plus bas des logements sont en revanche mentionnés comme arguments pour résider dans un des pays voisins. Des raisons familiales, comme le système scolaire dans le pays de résidence, jouent également un rôle pour les personnes interviewées. Ils conviennent que la durée des trajets entre le domicile et le travail constitue un grand désavantage et mène à une perte de temps pour la famille, des coûts de transports supplémentaires, des barrières linguistiques et la méfiance parfois sentie de la part des résidents.

## 6. Conclusion

En guise de conclusion, les TF-RPT sont plutôt hautement qualifiés, relativement jeunes, avec des conditions de travail stables et généralement satisfaits avec leurs circonstances de travail. Les plus grandes entraves sont les barrières administratives qui peuvent entraîner des situations stressantes. Les TF-RPT reçoivent un permis de résidence dans leur pays de résidence et un permis de travail au Luxembourg. La validité des deux documents ne correspond pas automatiquement. En plus, il y a peu de compréhension de la part des TF-RPT à la condition d'être marié ou lié par un partenariat à un citoyen de l'Union européenne afin de bénéficier du droit à la libre circulation. D'autre part, comme le nombre de frontaliers continue

à augmenter et que la plupart utilisent leur propre véhicule pour se rendre au travail, le temps consacré au trajet du domicile au travail reste un inconvénient majeur.

Toutes les informations dans cette note de synthèse sont tirées de l'étude qui est accessible en français (et en anglais) sur le lien suivant :

<https://www.emnluxembourg.lu/type-news/individual-profiles-and-migration-trajectories-third-country-national-cross-border-workers>

Pour toutes autres informations, études et rapports politiques sur les migrations et l'asile, veuillez consulter notre site internet : [www.emnluxembourg.lu](http://www.emnluxembourg.lu)

## Prochaines publications

- **InForm** – Attirer les ressortissants de pays tiers hautement qualifiés et qualifiés
- **InForm** – L'organisation des structures d'accueil pour les demandeurs d'asile
- **InForm** – L'identification des victimes de la traite des êtres humains lors des procédures de protection internationale et de retour forcé
- **InForm** – Accès des migrants à la sécurité sociale et au système de soins de santé : politiques et pratiques
- Rapport politique sur les migrations et l'asile 2013

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités et institutions des États membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Contact : [emn@uni.lu](mailto:emn@uni.lu)

Trouvez-nous sur 

Plus d'informations : [www.emnluxembourg.lu](http://www.emnluxembourg.lu)



Co-financé par l'Union européenne



UNIVERSITÉ DU  
LUXEMBOURG



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille, de l'Intégration  
et à la Grande Région

Office luxembourgeois de l'accueil  
et de l'intégration



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes

Direction de l'immigration

SAVOIR POUR AGIR

statec  
LUXEMBOURG

CEPS  
I N S T E A D